

TEAM MERMILLOD TRIATHLON

38 Rue du Stade
74940 Annecy le vieux

0650764770

tmt.triathlon@me.com

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1: Généralités: Le présent règlement est établi afin de coordonner les statuts du TMT avec ses activités. Il est modifiable lors des réunions du conseil d'administration, ou lors d'une assemblée générale. Il s'inscrit comme une charte du licencié du TMT. Tout adhérent à l'association s'engage à respecter ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon.

Article 2: Adhésions-Cotisations: L'adhésion au TMT se fait par souscription d'une licence FFTRI ainsi que d'une demande d'adhésion au club. L'adhésion implique l'autorisation pour le club d'utiliser à des fins de communication les photos et/ou vidéos prises lors des entraînements ou des compétitions, comme stipulé dans les règlements de la FFTRI. L'adhésion court du 1er novembre N-1 au 31 octobre de l'année sportive concernée.

La cotisation est réglée avant le 30 novembre de chaque année. Son montant peut être réévalué chaque année par le CA. Il comprend la part FFTRI et la part TMT.

Peuvent être exonérés de cotisation les membres d'honneur et les membres du conseil d'administration. Le nombre de licences offertes par le club ne peut excéder 10 / an. La liste des adhérents bénéficiant d'une adhésion gratuite sera consignée par écrit et consultable à la demande.

Tout adhérent se verra remettre une carte de membre nominative, avec photo d'identité (à fournir préalablement) obligatoire pour faire valoir les avantages chez les partenaires du club .

Article 3: Partenaires et avantages. Le club est soutenu par un certain nombre de partenaires, qui versent des subventions et accordent éventuellement des avantages aux membres du club. La liste des partenaires et des avantages offerts est consultable sur le site du TMT. Les accords et conventions avec les partenaires sont réévalués chaque année. Dans le cas où certains sponsors souhaiteraient n'accorder des avantages qu'à certains membres, un vote devra avoir lieu en CA et son résultat sera consigné par écrit et consultable par tout membre du club qui en fera la demande.

Article 4: Equipements et Tenues. Chaque membre paye son équipement. L'acquisition des tenues vestimentaires du club est libre à chaque adhérent. En revanche, par respect pour le club et les partenaires qui figurent sur les tenues, le port de la tenue Club est fortement encouragé lors des entraînements. Il est obligatoire en compétition, où qu'elle se déroule.

De même, lors des podiums, les athlètes portent les tenues du club afin de diffuser l'image du club et le visuel des partenaires.

L'attribution d'équipements ou tenues gratuits doit être justifiée et strictement limitée (service rendu, équipe, surplus de commande, cas particulier...). La liste des membres bénéficiaires est consignées par écrit, mise à jour chaque fois que nécessaire et consultable par tout membre qui en fera la demande.

Article 5: Equipe 1. Depuis sa création le club a toujours eu vocation à soutenir et aider les athlètes «Elite». C'est dans ce cadre qu'a été constituée l'équipe 1. L'équipe 1 est actuellement composée de 6 membres. Elle est présentée officiellement en AG, ainsi que sur le site internet du Club et la page Facebook. Les critères de sélection/radiation, les objectifs de l'équipe 1, son budget, ses avantages, les modalités de prise en charge des frais de compétition (remboursement sur facture) des athlètes de l'équipe 1 sont décidés et réévalués par le conseil d'administration. Ils sont consignés par écrit et font l'objet d'une communication officielle en AG. Les membres de l'équipe 1 se doivent de porter la tenue du club à l'entraînement et en compétition. Ils ne sont pas dispensés de cotisation sauf membres d'honneur ou du CA.

Article 6: Entraînements. Il est recommandé de participer aux entraînements en tenue club.

Les entraînements natation ont lieu les mardi et jeudi matin de 6h30 à 7h30 à la piscine de Seynod. Il est nécessaire de présenter et badger la carte piscine.

Les entraînements vélo ont lieu à la belle saison le samedi matin à 10H, départ du parking des Marquisats. Le port du casque est obligatoire. Les membres sont tenus de respecter le code de la route. Les horaires sont modifiés l'hiver.

Les entraînements course à pied ont lieu le dimanche matin à 9h30 à partir du parking des Marquisats et le mercredi à 18h, à partir du parking de l'Impérial

Tous ces créneaux peuvent être modifiés: l'information est transmise par la newsletter, le site et la page FB du club.

Des groupes de niveau peuvent être formés selon le nombre et le niveau des participants: n'hésitez donc pas à venir même si vous êtes débutant!

Les entraîneurs sont rémunérés par le club, soit par des primes financières quand cela est possible, soit par des avantages en nature (inscriptions courses, tenues...)

Article 8: Compétitions: le port de la tenue club est obligatoire lors des compétitions, quelles qu'elles soient. Le club rembourse sur justificatifs le prix d'inscription à certaines courses de la Ligue Rhone Alpes pour les membres qui y réalisent un Top 10. La liste des courses concernées et réévaluées chaque année. Elle est disponible en début de saison sur le site du club.

Article 7: TRIATHLON DE DOUSSARD: cette course organisée par le TMT permet de faire vivre le club. L'organisation se fait sous la houlette d'un comité spécifique, présidé par Président du Club. Il n'est pas nécessaire d'être membre du CA pour être membre du comité d'organisation du Triathlon de Doussard (COTD). Le COTD comprend un responsable pour chaque discipline, (natation vélo CAP), un responsable bénévoles, un responsable secours et médicalisation, un responsable communication sponsors relations publiques, un responsable sécurité, un responsable ravitaillements. Il est fortement recommandé aux membres du club de s'investir dans la préparation de la course et d'y participer en tant que bénévole pour la bonne tenue de l'événement: signaleurs, ravitaillement, sécurité, mise en place, rangement....Familles et amis sont les bienvenus

en tant que bénévoles. Le Club organise une soirée de remerciement pour les bénévoles. Seuls les bénévoles sont invités par le club mais les conjoints et amis peuvent participer à leurs frais. Les bénévoles reçoivent également une tenue le jour de la course ainsi qu'un casse croute.

Article 8: Challenge interne: Le challenge interne récompense les triathlètes du club ayant participé au plus grand nombre de courses parmi une sélection de courses de la Ligue Rhone Alpes, et ceci quels que soient leurs résultats. Les récompenses sont remises lors de l'AG du club. La sélection des courses soumises au Challenge interne est revue chaque année et publiée sur le Site du club et de la page FB.

Article 9: Site internet du Club. Régulièrement mis à jour il est un lien entre les adhérents et le club. Il est également la vitrine du Club. Il comporte les infos d'entraînement, les plans d'entraînements éventuels, la liste des sponsors et les avantages consentis aux membres du club. Le site propose un lien direct avec les sites de certains sponsors. Le Site donne également toutes les informations concernant le Triathlon de Doussard, les courses à venir, les résultats des compétitions, les activités extra sportives (petites annonces, repas et sorties organisées par le Club...)

En dehors de l'équipe 1 les membres souhaitant voir publier leurs résultats sportifs sont priés d'en informer le club dès la fin de leur compétition.

La page Facebook Training Team Mermillod Triathlon est un espace dédié aux membres du club. Chacun peut y publier, proposer des sorties, des entraînements, et échanger avec les autres membres. Cette page sert également à faire passer les infos concernant les entraînements, les compétitions...

Le présent règlement est consultable sur le site.

Article 10: Vie du club. Le club organise plusieurs activités extra sportives dans l'année. La participation financière du club et des adhérents est fixée en CA.

Le club se réserve le droit de remercier par des avantages en nature les personnes rendant des services conséquents au club, en dehors de leurs fonctions officielles au sein du club. Les attributions de ces avantages sont justifiées, validées par le CA et consignées.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

A Le

Signature de l'Adhérent